



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2019

Original : français

Soixante-quatorzième session

Point 72 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 22 de sa résolution [39/14](#) concernant la situation au Burundi, le Conseil des droits de l'homme a prié la Commission d'enquête sur le Burundi de présenter son rapport final à la quarante-deuxième session du Conseil et à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.
2. Comme suite à cette demande, le rapport de la Commission a été publié sous la cote A/HRC/42/49 et sera présenté au Conseil à sa quarante-deuxième session, qui se tiendra en septembre 2019.

* [A/74/150](#).

